

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 2 février 2015, à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. Réjean Audet, maire
M. Sébastien Houle, conseiller
Mme Rita Deschênes, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
M. Robert Morais, conseiller
M. Louis Frappier, conseiller
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La directrice générale secrétaire-trésorière, madame Isabelle Bournival est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du procès-verbal de janvier 2015
- 3- Correspondance
- 4- Comptes
- 5- Voirie-Incendie-Aqueduc :
 - 5.1 Abat poussière
 - 5.2 Lignage des rues
 - 5.3 Approbation travaux voirie : avenue Principale
 - 5.4 Approbation travaux voirie : Côte à Potvin
 - 5.5 Inspection camion autopompe et camion citerne
 - 5.6 Annulation Résolution 2015-01-11 Formation Pompiers
 - 5.7 Nouvelle résolution Formation Pompiers
 - 5.8 Entente intermunicipale
- 6- Urbanisme :
 - 6.1 Dérogation mineure 1030 ch. De l'Étang
 - 6.2 Colloque Eau et Municipalités
- 7- Tourisme :
 - 7.1 Achat piles audio-guide
- 8- Emprunt par billet :
 - 8.1 Renouvellement emprunt
 - 8.2 Modification règlement d'emprunt 2003-001
- 9- PG Solutions service de surveillance copie de sécurité

- 10- Demande affichage « Saint-Élie-de-Caxton et route des Lacs » à la municipalité Saint-Boniface
- 11- Embauche aide urbanisme et environnement
- 12- Inscription Ville et Village en santé
- 13- Nomination vérificateur fin d'exercice financier
- 14- Embauche étudiants Été 2015
- 15- Barrage routier Maison des jeunes
- 16- Affaires nouvelles
- 17- Période de questions
- 18- Période de suggestions
- 19- Clôture de la séance

RÉS. 2015-02-20 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'ordre du jour avec la modification suivante :

- L'item 5.2 reporté à la séance du mois de mars 2015.

Adoptée

RÉS. 2015-02-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2015

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité l'adoption du procès-verbal de janvier 2015 sans aucune modification.

Adoptée

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à lire.

RÉS. 2015-02-22 CORRESPONDANCE

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyée par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la correspondance reçue en janvier.

Adoptée

COMPTES

Salaires :

31 878.04 \$

Comptes :

7337	CATARACTES SHAWINIGAN	ARTISTES, ARTISANS LOCAUX	287.44 \$
7338	CHARLINE PLANTE	PROMOTION DU 150E	60.00 \$
7339	LES SPECTACLES PROD. DANY LE MAGICIEN	ARTISTES, ARTISANS LOCAUX	252.95 \$
7340	FINANCIERE BANQUE NATIONALE	INT. RÈGLEMENT EMPRUNT VOIRIE ET JARDIN	5 601.00 \$
7341	MARCHE RENE SAMSON	EVENEMENT EMPLACEMENT 150E	200.00 \$
7342	JACQUES SARRAZIN	PROJETS IMMO DU 150E	86.18 \$
7343	SERIGRAPHIE MONTIGNY	SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES 150E	494.39 \$
7344	LES SPECTACLES PROD. DANY LE MAGICIEN	EVENEMENT EMPLACEMENT 150E	1 587.92 \$
7345	PRODUCTIONS MASKISHOW ENR.	FÉERIE DE NOËL	344.93 \$
7346	AGRIVERT	CABANE DE LA PATINOIRE	893.04 \$
7347	ALARME ET CONTROLE D'ACCES ALLIANCE INC.	ENTRETIEN SYSTÈME ALARME GARAGE	206.96 \$
7348	ASSOCIATION DES CHEFS	ADHÉSION ASS. DES CHEFS	272.49 \$
7349	LES ATELIERS DE SOUDURE ST-ELIE	ACHAT EQUIP. TRACTEUR	9 525.68 \$
7350	BELANGER SAUVE , AVOCATS	AUTRES SERVICES JURIDIQUES	395.91 \$
7351	BELLERIVE JOCELYN	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS	10 024.79 \$
7352	BIOLAB - DIVISION CAP-DE-LA-MADELEINE	ANALYSES D'EAU	98.89 \$
7353	BRODERIE DESIGN	VETEMENTS DES POMPIERS	11.44 \$
7354	BUROPLUS, DIVISION COMMERCIALE	FOURNITURES DE BUREAU	94.23 \$
7355	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, ENTRETIEN INSPECT. CAMION À NEIGE	235.96 \$
7356	CHARLES TURCOTTE ET FILS LTEE.	PNEUS CAMION CITERNE	4 601.53 \$
7357	COOKE SERRURIER ENR.	ENTRETIEN CASERNE ET CAMION	281.00 \$
7358	COOPERATIVE COLLECTE PRO	CONTRAT VIDANGES	6 336.81 \$
7359	CORPO DES OFFICIERS MUNICIPAUX	FORMATION CONGRÈS INSPECTEUR, FORMATION ET CONGRÈS COMBEQ	1 264.72 \$
7360	LA CROIX-ROUGE	CROIX-ROUGE	295.80 \$
7361	C.R.S.B.P.C.Q.L.M.	ACCÈS ET BASE DONNÉES LOGICIELS, COTISATION C.R.S.B.P.	12 104.44 \$
7362	JACQUES DEFOY	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	30.00 \$
7363	DISTRIBUT'EAU D.P.	ALIMENTS	20.25 \$
7364	DOMAINE DU LAC OUELLET	REMBOURSEMENT TAXES	577.54 \$
7365	ENTREPRISES SYLVIE DROLET INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, ACHAT OUTILS, ENTRETIEN CAMION	149.42 \$
7366	LES ENTREPRISES RENE NEWBERRY	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS	45 944.02 \$
7367	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	ABRI DE TOILE ET CAMION	28.95 \$
7368	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	48.00 \$

7369	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	FOURNITURES DE BUREAU	79.97 \$
7370	GARAGE DESFONDS INC.	ENTR. INSPECT. CAMION NEIGE	149.47 \$
7371	GELINAS KEVEN	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	30.00 \$
7372	HEBERT-MOREAU ANNE CLAUDE	FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL	57.73 \$
7373	IMAGING TONER TECHNOLOGIE	FOURNITURES DE BUREAU	132.22 \$
7374	INFOTECK CENTRE D'ORDINATEUR	ENT. EQUIP. BUREAU	21.28 \$
7375	JULIEN BELLERIVE & FILS	DÉNEIGEMENT CASERNE, TROTTOIR, MAISON DU CITOYEN, CENTRE COMMUNAUTAIRE, COOP-SANTÉ, B.A.T., GARAGE MUNICIPAL, MAISON DES JEUNES	5 679.77 \$
7376	STEPHANE LAMPRON	CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS, SABLE	676.98 \$
7377	LOCATION CDA INC.	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	169.01 \$
7378	LTML S.A.	COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION	698.48 \$
7379	ANNULÉ		
7380	LES MATERIAUX LAVERGNE	ENTRETIEN CAMION, PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN, ENTRETIEN CLINIQUE MÉDICALE, GARAGE MUNICIPAL	998.42 \$
7381	MAURICIE TRANS-PORTES	OUVRE-PORTE GARAGE MUNICIPAL	1 688.42 \$
7382	ANNULÉ		
7383	MRC DE MASKINONGE	ENFOUISSEMENT DÉCHETS, REDEV. ÉLIMINATION/21.65\$ TONNE, GESTION DES BOUES, SERVICE D'INGÉNIERIE, PROFESSIONNEL AQUEDEC	12 818.96 \$
7384	MUN. DE SAINT-LEON-LE-GRAND	SALAIRE PRÉVENTIONNISTE	1 574.56 \$
7385	LES PUBLICATIONS DU QUEBEC	FOURNITURES DE BUREAU	23.00 \$
7386	QUINCAILLERIE ST-MATHIEU	PIÈCES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	56.89 \$
7387	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	70.42 \$
7388	SADC CENTRE-DE-LA-MAURICIE	INTERNET (CACI)	1 000.00 \$
7389	SAMSON CLAUDE	JETON DE PRÉSENCE C.C.U.	30.00 \$
7390	SECURITE PLUS	VÊTEMENTS DE TRAVAIL	286.59 \$
7391	EQUIPEMENTS SIGMA INC.	ENTRETIEN INSPECTION CAMION À NEIGE	1 318.52 \$
7392	ENERGIES SONIC RN S.E.C.	HUILE À CHAUFFAGE GARAGE, CASERNE, ESSENCE ET DIESEL DÉNEIGEMENT	3 608.21 \$
7393	BASSIN VERSANT ST-MAURICE	FORMATION ET CONGRÈS INSPECTEUR	175.00 \$
7394	REGIE DE TRANSPORT COMMUN DE SHAWINIGAN	TRANSPORT ADAPTÉ	4 827.00 \$
7395	BIBLIOTHEQUE MUN. DE ST-ELIE-DE-CAXTON	SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE	2 100.00 \$
7396	SYNDICAT REG. DES EEMPL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	618.18 \$
7397	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	NORMES DU TRAVAIL ASS. DES LOISIRS	2.78 \$
7398	HEIDI BELLERIVE	PROMOTION DU 150E	211.79 \$
7399	LES ENTREPRISES JGM INC.	PROJET IMMO. DU 150E	4 244.88 \$
7400	JOHANNE PINARD	EVENEMENT EMPLACEMENT 150E	46.00 \$

150126	BELL MOBILITE INC.	CELLULAIRES AQUEDUC PRINCIPAL, SAMSON MARCHAND	95.20 \$
150128	REVENU CANADA	DAS FED JANVIER 2015	4 058.78 \$
150129	REVENU QUEBEC	DAS PROV. JANVIER 2015	10 355.97 \$
150209	HYDRO-QUEBEC	ECLAIRAGE DES RUES	1 849.10 \$
150209	SOGETEL INC.	TÉLÉPHONE MAISON DU CITOYEN, CASERNE, GARAGE, AQUEDUC PRINCIPAL, LOISIRS, GARAGE DE LA CULTURE, TÉLÉCOPIEUR, INTERNET CASERNE, VLAN AQUEDUC PRINCIPAL, SAMSON/MARCHAND	618.99 \$
150210	HYDRO-QUEBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	222.79 \$
		TOTAL CHÈQUES ET ACCÈS D	162 952.04 \$
		GRAND TOTAL	194 830.08 \$

RÉS. 2015-02-23 COMPTES

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement des comptes au montant de 124 610.77 \$ selon la liste des comptes à payer. Les autres dépenses sont déjà autorisées par résolution ou par le biais du règlement 2006-010 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Adoptée

RÉS. 2015-02-24 ABAT POUSSIÈRE

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la plus basse soumission, soit celle de Somavrac, pour 45 000 litres de chlorure de calcium liquide à 35% à 0.2450/litre pour 11 025.00 \$ plus taxes. Monsieur Robert Morais mentionne qu'il y aura épandage de chlorure de calcium à deux reprises durant l'été dans les chemins gravelés.

Adoptée

RÉS. 2015-02-25 APPROBATION DES TRAVAUX DE VOIRIE

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité :

- 1- Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés au pluvial sur l'avenue Principale face à la rue Joseph-Garand pour un montant subventionné de \$30,000. conformément aux exigences du Ministère des Transports selon le dossier suivant :

Dossier no 00019872-1

- 2- Que les travaux ont été exécutés pour un montant total de 34 306.87 \$ plus taxes dont en 2013 : 12 980.79 \$ et en 2014 : 21 326.08 \$ conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

RÉS. 2015-02-26 APPROBATION DES TRAVAUX DE VOIRIE

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité :

- 1- Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés à la Côte à Potvin pour un montant subventionné de 15,000.00 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports selon le dossier suivant :

Dossier no 00021256-1

- 2- Que les travaux ont été exécutés pour un montant total de 16 681.66 \$ plus taxes conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

RÉS. 2015-02-27 INSPECTION CAMIONS CITERNE ET AUTOPOMPE

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'offre de service de Jacques Thibault pour la vérification annuelle du camion citerne, camion autopompe et des pompes portatives. Le coût est de 475.00 \$ plus taxes.

Adoptée

RÉS. 2015-02-28 ANNULATION RÉOLUTION 2015-01-11
FORMATION POMPIERS

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité d'annuler la résolution 2015-01-11 Formation Pompiers puisque le nombre de pompiers doit être changé.

Adoptée

RÉS. 2015-02-29 FORMATION POMPIERS

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton prévoit la formation de 9 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par madame Rita Deschênes appuyée par monsieur Louis Frappier et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

Adoptée

RÉS. 2015-02-30 SIGNATURE ENTENTE INTERMUNICIPALE GESTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire Réjean Audet et madame Isabelle Bournival, directrice générale secrétaire-trésorière à signer l'entente intermunicipale pour l'engagement d'une personne-ressource dédiée à la gestion des services de sécurité incendie avec les municipalités de Saint-Mathieu du Parc et de Saint-Paulin.

Adoptée

RÉS. 2015-02-31 DÉROGATION MINEURE 2014-12
STÉPHANE BONDU ET CAROLE LAPRISE

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié en date du 3 décembre 2014, selon les normes prescrites par la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par monsieur Stéphane Bondu et madame Carole Laprise ayant pour objet de :

- de permettre la construction d'un mur de soutènement de + ou- 2 mètres de hauteur dans le but de construire un garage et ce malgré l'article 6.4 du règlement de zonage qui mentionne une hauteur maximale de 90 centimètres pour un mur de soutènement.

Désignation de l'immeuble :

1030, chemin de l'Étang
Saint-Élie-de-Caxton
Lot : 4 194 563

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

CONSIDÉRANT que le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné, un avis défavorable (Rés. 2015-01-03) à la demande de monsieur Stéphane Bondu et madame Carole Laprise lors de la séance tenue le 22 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal entérine la résolution 2015-01-03 du C.C.U. et refuse la dérogation mineure 2014-12 selon les raisons du C.C.U.

Adoptée

RÉS. 2015-02-32 COLLOQUE EAU ET MUNICIPALITÉS

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que madame Anne-Claude Hébert Moreau, responsable de la réglementation d'urbanisme participe au Colloque Eau et Municipalités qui aura lieu les 26 et 27 février 2015 à l'Auberge Gouverneur de Shawinigan au coût de 175.00 \$ taxes incluses. Les dépenses inhérentes seront payées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée

RÉS. 2015-02-33 ACHAT PILES AUDIO-GUIDE

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité de faire l'achat de 40 piles rechargeables à 26.75 \$ par unité plus taxes pour un total de 1 070.00 \$ plus taxes à la compagnie Orphéo Canada pour les appareils audio-guidés.

Adoptée

RÉS. 2015-02-34 REFINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2003-001

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 10 février 2015 au montant de 526 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2003-001. Ce billet est émis au prix de 2.29 CAN pour chaque 100.00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

45 900 \$	2.29000 %	10 février 2016
47 300 \$	2.29000 %	10 février 2017
48 700 \$	2.29000 %	10 février 2018
50 100 \$	2.29000 %	10 février 2019
334 200 \$	2.29000 %	10 février 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée

RÉS. 2015-02-35 MODIFICATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2003-001

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton souhaite emprunter par billet un montant total de 526 200 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2003-001	526 200.

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par madame Rita Deschênes appuyée par monsieur Sébastien Houle et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 526 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2003-001 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, monsieur Réjean Audet et la directrice générale, secrétaire-trésorière, madame Isabelle Bournival;

QUE les billets soient datés du 10 février 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	45 900 \$
2017	47 300 \$
2018	48 700 \$
2019	50 100 \$
2020	51 700 \$ (à payer en 2020)
2020	282 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 février 2015) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2003-001, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

RÉS. 2015-02-36 SERVICE DE SURVEILLANCE DES COPIES DE SÉCURITÉ

Attendu que la municipalité fait elle-même ses copies de sécurité;

Attendu que les données de la copie de sécurité servent au bon fonctionnement de la municipalité;

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le service de surveillance des copies de sécurité par PG Solutions afin que la prise de copie de sécurité soit fonctionnelle au coût de 395.00 \$/année.

Adoptée

RÉS. 2015-02-37 DEMANDE AFFICHAGE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON ET ROUTE DES LACS

Attendu que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton doit améliorer l'affichage de la route des Lacs du côté de Saint-Boniface;

Attendu que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton doit renouveler certaines pancartes de rue;

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité qu'une demande soit faite à la municipalité de Saint-Boniface pour que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton puisse installer une pancarte annonçant la route des Lacs sur le territoire appartenant à Saint-Boniface.

Adoptée

RÉS. 2015-02-38 EMBAUCHE AIDE URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité d'embaucher madame Sandra Gérôme comme employée affectée aux bandes riveraines pour une période de 30 semaines à 35 heures par semaine, donc 1 050 heures au total. Madame Gérôme devrait commencer vers la mi-avril. A noter, le poste avait été affiché en 2012 et madame Gérôme avait passé le processus de sélection. Madame Gérôme est à l'emploi de la municipalité depuis trois étés et elle correspond aux attentes.

Adoptée

RÉS. 2015-02-39 INSCRIPTION VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyée par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton nomme Anne-Claude Hébert Moreau pour la représenter au sein du réseau Villes et Villages en santé au coût de 50.00 \$ pour l'année.

Adoptée

RÉS. 2015-02-40 NOMINATION VÉRIFICATEUR

Sur proposition de monsieur Louis Frappier appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme monsieur Alain Deschesnes, c.a. de LTML S.A. vérificateur pour l'année financière 2014.

Adoptée

RÉS. 2015-02-41 EMBAUCHE ÉTUDIANTS ÉTÉ 2015

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que la municipalité procède à l'embauche d'étudiants pour l'été 2015.

Une publicité sera envoyée dans tous les foyers de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

RÉS. 2015-02-42 BARRAGE ROUTIER MAISON DES JEUNES

Sur proposition de madame Heidi Bellerive appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la Maison des Jeunes « Au cœur des montagnes » à tenir un barrage routier le 28 juin 2015.

Ce barrage est un moyen de financement pour les différentes activités de la Maison des Jeunes. Les endroits visés sont :

1. Intersection de l'Avenue Principale et du Chemin des Loisirs
2. Intersection de la rue Saint-Louis et de la Route des Lacs

La tenue du barrage routier est conditionnelle à l'acceptation de la Sûreté du Québec et du Ministère des Transports.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

RÉS. 2015-02-43 MANDAT NOTAIRE VERBALISATION AVENUE DU MOULIN

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par monsieur Robert Morais, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate Me Louise-Andrée Garant, notaire pour la verbalisation de l'avenue du Moulin. Monsieur le maire Réjean Audet et madame Isabelle Bournival, directrice générale secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à cette verbalisation pour l'application du règlement 2010-001 intitulé : « Verbalisation de l'avenue du Moulin située sur le lot 3 983 215 ».

Adoptée

HEIDI BELLERIVE

- Madame Bellerive mentionne que la vente des passeports de même que les bannières pour les Fêtes du 150^e a commencé. Ils sont en vente au coût de 15.00 \$.
- Madame Bellerive mentionne que le 150^e est à la recherche de bénévoles. Les personnes intéressées peuvent donner leur nom à la Municipalité.

- Madame Bellerive mentionne qu'en janvier 2015, il y a eu 1200 patineurs à la patinoire municipale. C'est le retour du ballon-balai les mercredis soirs après 14 ans.
- Madame Bellerive mentionne que le 17 février 2015, il y aura visite des Cataractes et le 20 février, c'est la soirée de Saint-Élie-de-Caxton à la partie des Cataractes.
- Madame Bellerive mentionne que la municipalité est inscrite au Défi 5/30 (5 fruits et légumes et 30 minutes d'exercices par jour).
- Madame Bellerive mentionne l'arrivée d'une stagiaire en loisir, tourisme et culture pour 8 mois. Mme Alexandra Gilbert travaillera sur plusieurs projets : tourisme, Petite Fête, Maison des jeunes.

ROBERT MORAIS

RÉS. 2015-02-44 ACHAT NIVEAU AU LASER

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Louis Frappier, il est résolu à l'unanimité qu'un niveau au laser au coût de 3 295.00 \$ soit acheté chez Citech qui servira pour les ponceaux et les fossés.

Adoptée

CHARLINE PLANTE

RÉS. 2015-02-45 ACHAT BASES ET HAMPES POUR DRAPEAUX

Sur proposition de madame Charline Plante appuyée par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'achat de 3 bases et 3 hampes pour mettre les drapeaux de la municipalité, du Québec et du Canada. L'achat sera effectué chez Collection Drapeaux du Monde Inc. au coût de 148.94 \$ chacun plus taxes.

Adoptée

- Madame Plante mentionne que le site web est en reconstruction. Celui-ci devrait être bientôt disponible. L'adresse internet se terminera par « .ca » au lieu de « .com ».
- Madame Plante mentionne que le comité du 150^e est à la recherche du doyen ou doyenne et du premier-né de l'année 2015. Ces gens seront honorés lors des Fêtes du 150e.

RITA DESCHÊNES

RÉS. 2015-02-46 SERVICE DE TRANSPORT PERSONNES HANDICAPÉES

Sur proposition de madame Rita Deschênes appuyée par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de la quote-part du service de transport de personnes handicapées. Le coût est de 4 827.00 \$.

Adoptée

SÉBASTIEN HOULE

- Monsieur Houle mentionne que les cours pour les premiers répondants débiteront le 9 février 2015. Le rôle des premiers répondants sera de stabiliser le patient, donc une intervention plus rapide.

- Monsieur Houle remercie les gens qui sont inscrits à la formation afin d'être premiers répondants. Les premiers répondants sont : Juan Botelho, André Châtelain, Maxime Clément, Jacques Defoy, Lucie Hamelin, Sébastien Houle, Lise Labelle, Nathalie Lampron, Donald Pelletier, Nicole Veillette, Pierre Desrosiers, formateur/parrain, Gilbert Guérin, personne ressource et Martin Milette.

RÉS. 2015-02-47 FÉLICITATIONS FRANCINE BUISSON

Sur proposition unanime des membres du conseil municipal, il est résolu que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton félicite très chaleureusement madame Francine Buisson pour son hommage reçu en janvier dernier lors du 25^{ème} anniversaire de fondation de la Table de concertation Abus auprès des aînés de la Mauricie. Madame Buisson se démarque depuis longtemps par sa disponibilité, son écoute et son grand dévouement auprès de toute la population ainsi qu'auprès de plusieurs organismes.

Adoptée

- Monsieur le maire remet une photo de la cérémonie à madame Francine Buisson.

RÉS. 2015-02-48 APPUI À LA COALITION « TOUCHE PAS À MES RÉGIONS ! »

Sur proposition de monsieur Sébastien Houle appuyé par madame Heidi Bellerive, il est résolu à l'unanimité d'appuyer la coalition « Touche pas à mes régions ! » dans sa démarche pour se faire entendre par le gouvernement du Québec sur la mise en place du projet de loi no. 28 et parler d'une seule voix au nom des régions du Québec.

Adoptée

- Monsieur le maire va s'assurer que la MRC appuie cette orientation-là afin que le gouvernement fasse son devoir.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trente personnes assistent à la séance du conseil. Une question est posée sur le sujet suivant :

- Impact du renouvellement du prêt sur la taxe d'eau

PÉRIODE DE SUGGESTIONS

- Installer une antenne pour les cellulaires

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyée par madame Rita Deschênes, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 20h55.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Isabelle Bournival
Directrice générale, sec.-trésorière

Réjean Audet, maire